



KAYSERSBERG

transparence

BULLETIN MUNICIPAL

LE MOT DU MAIRE

Noël pour tous

Che(e)s Kaisersbergeois(es)

Eh bien oui, nous revoilà une nouvelle fois en période de Noël. Une période durant laquelle nous devons ouvrir nos cœurs, écouter, entendre...

En fait une période où tout n'est que beauté, harmonie, douceur, rêve... (en apparence)

Et pourtant... quand nous regardons autour de nous, cette belle harmonie est rompue quasiment partout dans le monde :

- les **guerres** en Irak, en Afghanistan ou en Tchétchénie... se poursuivent de façon acharnée ;
- les **attentats** aveugles se multiplient,
- les **occupations** du Tibet et de la Palestine se poursuivent,
- le **climat** est mis à mal sur toute la planète (la canicule de cet été n'est qu'un avant-goût de ce qui se prépare),
- de plus en plus de personnes glissent inexorablement vers la précarité dans notre pays sous l'action de notre gouvernement.

Et pourtant nous fêtons Noël.

Le Noël du fric, pas celui du cœur.

Et chaque année à Kaisersberg les mêmes problèmes resurgissent, cabanes défigurant le paysage, constructions sans permis et j'en passe... dont le seul mobile est la cupidité et l'attrait de l'argent facile. C'est désolant...

Malgré cela, je n'arrive pas à me résoudre à baisser les bras. Chaque année, nous essayons d'améliorer l'image de notre belle ville. Le petit plus de cette année est le nouvel éclairage de la place de l'église, celui de la Porte des Pucelles au bout de la rue des Forgerons et de l'Ancien Musée.

Merci à tous ceux qui ont participé à ces réalisations, car bien entendu ce n'est que la nuit, souvent très tard, que les éclairages peuvent se faire.

Cette année, nous avons également demandé de n'utiliser que des arrangements en vert et rouge avec des ampoules électriques blanches.

Et afin d'éviter les amas de gobelets plastics qui chaque matin jonchent nos rues, nous avons lié l'autorisation de vendre des boissons chaudes à l'utilisation de chopes en verre.

Il était évident pour moi, que dans le cadre du Noël du VERRE, en temps que Maire VERT, je ne pouvais qu'encourager cette initiative.

Le VERRE est un produit noble, réutilisable et respectueux de l'environnement. En fait, un produit vraiment VERT...

Non, je ne baisse pas les bras.

Et j'espère un monde **meilleur**.

Un monde où chacun aurait une **place**.

Un monde qui ne se résumerait pas à un volume d'un mètre de rayon autour de son nombril.

Un monde où les gouvernements ne mentiraient pas à leurs citoyens.

Un monde où ils ne promettent pas un plan **d'aide aux personnes âgées** (c'est le discours électoral), alors qu'au même moment on annule les budgets promis pour la création de postes de psychologue, de masseur et d'animateurs comme cela a été le cas au mois de novembre pour l'hôpital de Kaisersberg (c'est la réalité).

Un monde où plutôt que de construire des portes avions, on investirait dans l'**économie solidaire** et les budgets pour l'**insertion** des plus démunis.

Un monde où les pays riches **aideraient** les pays pauvres à sortir du marasme économique dans lequel aujourd'hui ils les maintiennent.

Un monde enfin où le fort aiderait le plus faible, sans juger, ni exclure, dans l'**acceptation de toutes les différences**.

Alors ce jour-là, ce sera véritablement Noël sur terre, Noël pour tous. Et ce jour-là ce sera Noël toute l'année.

Je vous invite à vous engager derrière celles et ceux qui luttent pour la vérité, la justice, le respect, la dignité et l'amour entre les peuples.

Merci à vous qui faites Noël autour de vous.

Joyeux Noël et bonne Année 2004

Votre Maire Henri STOLL.

Sommaire : Le mot du Maire / Site - Urbanisme / Actualités « travaux » / Économie - Tourisme - Sécurité / Affaires sociales / Manifestations / Dossier / pratique / Culture / Associations / Domaine - Forêt - Chasse / Un peu d'Histoire... / Infos pratiques



Actualités Site / Urbanisme

Assainissement et eaux pluviales

Et voilà ! Les énormes trous qui ont parsemé la Ville pendant pratiquement 2 ans ne sont plus que des souvenirs (heureusement préservés par des photos archivées).

L'essentiel de l'assainissement à Kaysersberg est réalisé. Certes il reste encore toujours à faire. De trop nombreuses sources se déversent encore dans notre réseau d'évacuation. Nous sommes en relation avec la DDAF pour établir un programme pluriannuel d'élimination de ces eaux parasites.

Le document édité cet été, appelé « Histoires d'eau » vous a tenu informés des évolutions quant au traitement des eaux usées. Rappelons simplement que nous n'aurons pas besoin de construire la nouvelle station d'épuration puisque nous serons raccordés sur celle de Colmar.

Bâtiments des services techniques

Extérieurement, pas de grandes modifications depuis 6 mois. Mais après la toiture c'est l'intérieur du bâtiment qui se modifie. Et quelles modifications ! Les locaux ont été vidés totalement, les cloisons de séparation ont été abattues et remplacées par une forêt d'étais soutenant poutrelles, hourdis et ferrailles pour la mise en place d'une dalle en

béton armé de plus de 500 m² en remplacement d'un parquet bois dont la résistance était trop faible. Ces locaux seront plus fonctionnels pour un meilleur service à la population. Cette dalle sera « le plancher » de toute la partie prévue pour le stockage du matériel (électricité, service des eaux, peinture, signalisation...) et portera aussi la chaufferie au bois (voir bulletin municipal n°15 de juillet 2003). Puis suivra l'aménagement intérieur : vestiaires, douches, toilettes, salle de repos, locaux de rangement des produits phytosanitaires (pour les espaces verts), bureau du responsable des services techniques...
Il faudra, certes, un peu de temps encore avant que notre équipe technique réintègre ses murs.



L'équipe des espaces verts ne sera pas en reste. Outre le fait d'utiliser ces mêmes locaux neufs, elle verra son environnement se transformer aussi. Les anciennes « couches » en béton (à droite de l'espace) et qui servaient à entreposer les plants en attente sont démontées. Peu pratiques, nécessitant des manipulations importantes au printemps et à l'automne lors de la mise en place des cadres en verre elles seront remplacées par une nouvelle serre.

Les dimensions sont importantes : 28 m de longueur, 8 m de largeur, 3 m de hauteur. Des dimensions à la mesure des travaux réalisés par toute l'équipe des espaces verts qui a obtenu une nouvelle fois pour la Ville de Kaysersberg les 4 fleurs au concours national du fleurissement. Félicitations à toute l'équipe !

Directeur de la publication : Henri STOLL

Rédaction : Claude MARCK - Nicole JUNG
Françoise GRASS - Fabienne FRAMBOURG
Brigitte HIPPERT - Patrick COUTY

Jean-Jacques RAUCH - Jacky QUIN
Rodolphe HEYBERGER -
André SICK - Sylvie HOOG
François STOLL - Guy BOOTZ

Imprimerie PRINTEK - 68240 Kaysersberg

Photos : Françoise GRASS - Annette BRAUN
Frédéric SCHMITT - Jean DHUME - Roger SIFFER
Pierre FERRENBACH

Dessins : Georges RIXENS

Dépôt légal : 3e trimestre 2003



Parvis de l'église

Les travaux sont achevés. Rappelons que seul le parvis est fini, la réfection de la chaussée jusqu'à la Mairie attendra encore un peu. Nous avons profité des travaux pour compléter le « plan éclairage » de nos plus belles pierres. Venez admirer le nouvel éclairage qui met merveilleusement en valeur la façade Ouest de l'église. Les spots enterrés éclairent toute la façade d'une lumière rasante. Le portail roman a droit lui aussi à un traitement de faveur. Des spots particuliers donnent aux colonnes et aux sculptures un relief tout particulier. Vous avez pu constater que nous avons voulu rester très sobre et qu'il n'y a pas de lumières bleues sur le parvis de l'église ! Autour de la fontaine, des dalles anciennes seront posées. Nous avons souhaité poser ces dalles le plus bas possible pour dégager en totalité les pierres qui ceinturent le bassin. Malheureusement, des problèmes de niveau ne le permettent pas (ou alors il aurait fallu engager des travaux trop importants). Le bas des pierres ne sera donc pas visible, à notre grand regret.



Salle des sports Théo Faller

Une première information avait été donnée il y a 1 an (bulletin municipal n°14 de décembre 2002). Après de nombreuses réunions en Mairie et sur place, le projet a pris une allure définitive. Toute la partie administrative est bouclée, la demande de permis de construire est à l'instruction (délai un peu plus long car la salle est un établissement recevant du public –ERP-, donc le dossier passe dans différents services). Les travaux devraient débuter au printemps. Pour mémoire, une première tranche de travaux consistera à refaire toute la partie sanitaire (toilettes aux normes) ainsi que les vestiaires et douches (pour joueurs et arbitres). Là aussi les normes ont changé depuis la construction de la salle. L'emprise au sol ne changera pas. Seule la face Sud du bâtiment sera remaniée par la construction d'un grand mur. Pour les personnes intéressées, le dossier est consultable en Mairie.



Travaux d'économie d'électricité

Les illuminations ainsi que l'éclairage des rues et des bâtiments publics sont pris en charge par le budget de la commune. A titre d'information la facture électricité de la Ville pour 2002 représente un montant de 95 000 €.

Le montant de cette dépense nous pousse à trouver des mesures pour réduire les coûts tout en améliorant l'éclairage et l'aspect touristique de la Ville.

La Municipalité, avec les services techniques, travaille sur la mise en œuvre des mesures d'économies d'énergie. Ainsi dans les locaux communaux des ampoules basse consommation ont été installées. Cela permet une économie de 2 KW/h dans une seule salle. De même les nouvelles installations de projecteurs et d'éclairage public font appels à des technologies plus récentes, moins consommatrices d'électricité.

Ajouté les unes aux autres ces petites actions et la contribution de chacun peut amener à faire des économies qui se répercuteront sur la facture d'électricité.

L'électricité la moins chère est celle que l'on ne consomme pas.

Jean-Jacques RAUCH
Adjoint délégué aux finances



Actualités

LES DOSSIERS QUI ONT « AVANCÉ »

L'ancien musée

Toiture refaite, façades et boiseries repeintes. Une superbe réalisation exécutée rapidement avec un minimum de nuisance. La réfection de la façade n'était pas prévue initialement. Mais nous avons saisi l'opportunité des échafaudages en place pour donner une nouvelle jeunesse à ce bâtiment plusieurs fois centenaire. Une belle réussite !

La maison de l'Erlenbad

Dernière phrase à ce propos dans le n°15 du bulletin municipal : « ... le coût de la restauration... est un facteur dont il faudra tenir compte ». Nous en tenons compte car les devis en notre possession vont du simple au double en utilisant la technique du chanvre. Nous sommes en train de revoir ce projet. Affaire à suivre !

Rue basse du rempart

La rambarde, le long de la route est terminée, ainsi que celle qui conduit en contre-bas sur la rive de la Weiss. Reste à donner la couche de peinture de finition. Nous avons souhaité un travail simple, à « l'ancienne », presque identique à l'ancienne balustrade.



ET DES TRAVAUX DIVERS

Chauffage à l'école Jean Geiler

Changement des radiateurs et surtout du système de régulation qui ne fonctionnait jamais. Salles trop chauffées ou pas assez. En principe, tous ces tracas ont trouvé une solution.

Invasion de pigeons dans le grenier de la Mairie

Des pigeons avaient élu domicile dans les combles du bâtiment suite à des dégradations du toit dues au temps (et au mauvais temps !). Inutile de décrire l'état des lieux. Quelques travaux ont été nécessaires pour empêcher les intrus d'occuper les lieux.

Tous les réservoirs d'eau ont été vidés, nettoyés, désinfectés. Les captages des sources ont subi également un grand nettoyage et une désinfection. Ces travaux ont lieu régulièrement pour assurer une qualité de l'eau irréprochable. (Savez-vous par exemple qu'une fois par semaine un de nos agents visite toutes les sources, en mesure le débit et vérifie la propreté des lieux ?).

Electrification de l'étang de pêche du Toggenbach. « La fée électricité » est entrée dans les installations de l'étang. Adieu groupe électrogène et son cortège de bruit et de gaz d'échappement.

N'oublions pas non plus les travaux d'enrobé rue Jérôme Gebwiller, l'enfouissement des réseaux aériens rue du Val St-Jean et nous aurons fait, je l'espère, un tour d'horizon sur 6 mois d'activités à Kaysersberg.

Claude MARCK
Adjoint délégué à l'urbanisme et aux sites



Économie, Tourisme, Sécurité

Occupation du domaine public

La Commission Economie/Tourisme s'est réunie le 30 octobre dernier pour évoquer l'occupation du domaine public. A cette occasion différents points ont été abordés notamment les terrasses et les étalages.

Certains principes généraux ont déjà été validés. En effet, l'ensemble de la démarche s'appuie sur le respect du patrimoine d'une part et la circulation des piétons d'autre part.

Un arrêté général a été pris cet été, il est entré en vigueur le 1er novembre 2003 et énonce dans son article 1 : « Est interdit toute occupation du domaine public communal ainsi que tout empiètement sur celui-ci sauf dérogation soumise à permission de voirie ou permis de stationnement délivrée par la Ville de Kaysersberg ».

Les terrasses

Le tour de toutes les terrasses a été réalisé cet été. Il a été convenu les principes suivants :

- Délimiter l'espace de chacun mais sans cloisonnement,
- Laisser les voies de circulation libres pour les piétons dès lors que les trottoirs le permettent,
- Supprimer les publicités (parasols, façades, autres supports...),
- Interdire de placarder sur façade, sauf dérogation.

Des projets de conventions ont été présentés à chaque restaurateur pour avis. Aucune remarque n'a été adressée à la Mairie à ce jour.

Il est proposé d'envoyer les conventions aux restaurateurs en y joignant un plan avec les dimensions de la terrasse. Dès le début de la saison en avril, une photo sera rajoutée au dossier.

Les étalages

La situation des commerçants avec leurs étalages est encore à l'étude. Différentes règles ont été proposées, à savoir :

- Délimiter l'espace que chaque commerçant peut occuper,
- Respecter le patrimoine historique de la Ville (suppression des publicités et autres objets ne cadrant pas avec le site).

La commission va faire une proposition de cheminement piétons de la Ville afin de définir l'espace octroyé aux étalages.

La Commission propose de laisser l'occupation du trottoir libre une fois délimité en interdisant néanmoins le cumul du placardage en façade et l'étalage sur le domaine public.

Les conventions individuelles pourront être adaptées l'année prochaine selon l'évolution des situations.

Pour la période de Noël, un diagnostic de l'occupation du domaine public est à l'étude.

Rodolphe HEYBERGER
Adjoint délégué à l'économie et au tourisme

Sécurité

Chacun d'entre nous petit ou grand se déplace dans notre ville avec un moyen de locomotion différent selon le moment, selon l'âge. Partageons la route et restons vigilants à l'approche des intersections en respectant les autres usagers de la route.

Rappelons-nous que les cyclistes sont fragiles et vulnérables. Alors si vous croisez une piste cyclable...

vous ralentissez ?...

vous accélérez ?...

vous stoppez ?...

Petit rappel du Code de la Route – article R23

« Tout conducteur de véhicules ou d'animaux s'approchant d'une intersection de route doit vérifier que la chaussée qu'il va croiser est libre, marcher à allure d'autant plus modérée que les conditions de visibilité sont moins bonnes et, en cas de nécessité, annoncer son approche, sous réserve, à l'intérieur des agglomérations, des dispositions qui peuvent être prévues par application de l'article R. 34 du présent Code. »

Merci pour chacun d'entre nous à vélo, en voiture, à pied, à scooter...

Brigitte HIPPERT
Conseillère Municipale



Affaires Sociales

Proximité, solidarité

Le soir de Noël, nous rendons visite aux enfants des familles de Kaysersberg qui connaissent des difficultés financières. (La tranche d'âges des enfants se situe entre 2 ans et 10 ans).

Nous apportons des jouets, mais également des colis de friandises et produits alimentaires. Cela nous permet surtout de garder le contact avec eux et de les soutenir à l'occasion de cette fête de Noël.

Je fais appel à votre générosité : si vous souhaitez offrir cadeaux ou produits alimentaires, vous êtes les bienvenus. Nous comptons sur VOUS.

Amitiés

Françoise GRASS
Adjointe déléguée aux affaires sociales
Contact : 03 89 78 29 63

Quelques nouvelles de Sophie KLACK

Sophie est atteinte d'un rétinoblastome, cancer de la rétine à haut risque et a été énucléée à l'œil gauche en mai dernier. Elle est actuellement en traitement dans différents hôpitaux (chimiothérapie, prélèvements, transfusions, prothèse oculaire, greffe de moelle osseuse à court terme). L'association « Sophie, le rétinoblastome et les autres » a pour but de réunir les personnes préoccupées par l'aide à apporter à Sophie et à ses parents en priorité, voir à d'autres enfants ou personnes ayant été atteintes de cette maladie. Les dons récoltés ont permis d'aider la famille à subvenir aux frais, sa maman étant restée auprès d'elle en milieu stérile. Durant cette période, l'association a mis en place au sein du foyer une tierce personne assurant l'accompagnement des autres enfants permettant au papa de continuer son activité professionnelle. L'association témoigne toute sa reconnaissance aux personnes qui ont apportées leur soutien par des dons et des messages d'encouragement et de soutien.

Sonia PAYET
Présidente de l'association.

Le CCAS attribue des aides aux familles kaysersbergeoises en difficulté. Ces aides peuvent se décliner sous différentes formes selon les besoins de chacun.

Il peut ainsi s'agir d'une aide sous forme de bons alimentaires. Ces bons échangeables dans certains magasins avec lesquels nous avons passé des accords permettent d'acheter des produits de première nécessité dont la liste a été volon-

tairement limitée. Leur valeur dépend de la composition de la famille. Selon les cas, il peut s'agir d'une aide ponctuelle en cas de difficultés momentanées. Si les difficultés se prolongent, il faudra envisager d'autres formes d'aides. Pour cette année, 22 familles ont pu bénéficier de ces bons.

Dans d'autres cas, le CCAS peut aider en payant ponctuellement une facture de chauffage ou d'électricité ou des frais de garde d'enfant ce qui peut permettre à une maman de retrouver un emploi. Il peut également aider à financer l'équipement d'un nouvel appartement (mobilier, électroménager, ...). Ces aides sont souvent accordées sous forme de prêt sans intérêt, ce qui peut permettre de passer un cap difficile. Le CCAS est financé par le budget municipal mais peut aussi bénéficier de dons déductibles des impôts dans le cadre fixé par la loi.

Pour le C.C.A.S. Fabienne FRAMBOURG

Association « Les enfants de la Vallée »

Depuis la rentrée, l'association « Les enfants de la vallée » met à disposition des familles un nouveau service :
le lieu d'accueil parents-enfants « Trait d'Union ».

Cette structure a été mise en place dans le but de permettre aux parents, grands-parents, assistantes maternelles... d'enfants de moins de 6 ans de se retrouver dans un lieu adapté et sécurisé, afin de passer un moment convivial.

C'est l'occasion pour tous de rencontrer d'autres personnes pour parler, échanger, rompre l'isolement mais également l'opportunité pour les enfants de faire de nouvelles connaissances en jouant.

Vous pouvez découvrir « Trait d'Union » tous les samedis matins de 9 h 30 à 12 h et rencontrer nos équipes de professionnels de la petite enfance sur l'un des deux sites :

crèche halte garderie « Petit Poucet » - SIGOLSHEIM

crèche halte garderie « Petit Prince » - HACHIMETTE

**Pour tout renseignement vous pouvez contacter
l'association au 03 89 78 28 24.**



Les manifestations en 2003

Kaysersberg fête sa Nation

Les années et les siècles ont beau passer, l'Histoire a su laisser une empreinte que le temps n'est pas prêt d'effacer. On ne retient bien souvent que les batailles et les douleurs –et comment pourrait-on les omettre-, attachons-nous surtout aux valeurs si chèrement défendues, et qui contribuent sans le moindre doute, aujourd'hui, à notre bien-être. La Révolution Française nous a apporté bien des changements. Et, sans les citer tous, plus qu'une nouvelle fête à célébrer, elle est pour moi le symbole du rassemblement par-delà les différences de gens qui ont choisi de vivre ensemble, en toute égalité : c'est la fête d'une nation réunie, de Kaysersberg réunie.



Kaysersberg illumine ses nuits

Flambeau des villes de France, Kaysersberg est toujours apparue illuminée aux yeux des voyageurs qui s'y sont arrêtés –parfois définitivement-. Comme la tradition le veut, cette nuit du 13 juillet 2003, notre belle cité a vu ses pavés scintiller au gré des bougies et lampions que brandissaient nos enfants. Arpentant la rue du Général De Gaulle, ils ont entraîné dans leur sillage, parents, voisins et touristes, jusqu'à la place Gouraud et le jardin coloré des ampoules clignotantes des forains. C'est là encore, comme un symbole, que s'embrase le donjon –la Bastille de Kaysersberg-, faisant jaillir de la pénombre un magnifique feu d'artifice, fascinant tous les regards de longues minutes durant. Et la lumière veillera jusqu'au bout de la nuit, virevoltante sur les airs entraînants du bal.

Kaysersberg honore ses vainqueurs

Alors que les derniers couchés s'éveillent au son des cloches qui annoncent la fin de la messe, sous leurs fenêtres se forme un impressionnant cortège mené au pas par la Clique de Riedwhir. Une gerbe déposée en hommage à ceux qui sont tombés sur le champ de bataille, et le défilé entame sa marche, conduit par ceux qui ont choisi de servir : policiers municipaux, agents ONF, Brigade Verte, Pompiers, Croix Rouge, porte-drapeaux, amicale des sous-officiers de réserve, sans oublier le Conseil Municipal. Kaysersberg expose ses richesses humaines, celles aussi qui entretiennent la vie de notre jeunesse, avec pas moins de douze associations sportives (pêche, mouche, association familiale, quilles, plongée, natation, basket-ball, football, tennis, tir, judo ou encore le Club Vosgien) ou qui assurent l'animation de nos manifestations (Accordéon Club, chorale Ste-Cécile et les Prunelles). Soyez-en remerciés une fois encore ! Enfin, on ne pouvait manquer de récompenser ceux qui feront l'avenir de Kaysersberg : les petits récitants de nos écoles ainsi que les nombreux lauréats aux différents examens, concours ou compétitions sportives.

Kaysersberg s'amuse et vit

Mais la plus grande richesse de Kaysersberg, ce sont ses habitants. C'est pour vous que la fête revêt ses plus beaux appareils. Nous avons souhaité vous offrir pendant deux jours dans l'année, un endroit où vous amuser, touchant petits et grands, une tranche de vie des plus heureuses. Ce n'est sans doute pas grand chose, mais ce sont des instants de vie commune que j'aborde avec bonheur depuis de nombreuses années, et sans lesquels, l'été à Kaysersberg ne serait plus pareil. Vous pouvez compter sur nous pour que ces manifestations perdurent, comme nous comptons sur vous pour nous honorer de votre présence.

Kaysersberg a donc fait le choix de maintenir ses traditions populaires en mettant en valeur son cadre prestigieux et ses acteurs aux mérites démontrés tout au long de l'année. Nous souhaitons par-dessus tout célébrer en compagnie de tous les habitants l'esprit de convivialité qui caractérise notre ville. Et c'est précisément dans cet esprit que nous ouvrons nos portes à nos amis visiteurs, en leur montrant que nous savons recevoir et s'amuser. Décidément, il fait bon vivre à Kaysersberg !

Patrick COUTY
Conseiller délégué aux manifestations



Dossier

Vous souhaitez effectuer des travaux (construction d'une maison d'habitation, clôture, additif à une construction existante, appentis, garage...) : quelques renseignements pratiques en matière d'urbanisme

Permis de construire

La réglementation en vigueur prévoit que toutes nouvelles constructions doivent faire l'objet en aval d'un dépôt de permis de construire auprès de sa Mairie. Le dossier complet est dans une première phase étudié en Mairie, via la commission des Sites et de l'Urbanisme, puis transmis aux services instructeurs de la DDE (Direction Départementale de l'Équipement + Bâtiment de France). Si le dossier est complet, un délai d'attente de 1 à 2 mois est nécessaire avant la délivrance ou non du permis. Cela se traduit par la prise d'un arrêté signé par le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Urbanisme.

Formulaire bleu PC 157

(disponible en Mairie sur simple demande)

**Constitution du dossier (en 5 exemplaires) :
quelles pièces fournir ?**

- Plan de situation,
- Plan de masse de la construction à édifier avec :
l'orientation – les limites cotées du terrain – la description du relief – les plantations à maintenir, à supprimer ou à créer – la hauteur et l'emprise au sol de la construction avec les distances aux limites du terrain – le cas échéant l'implantation des clôtures existantes et projetées,
- Localisation schématique des équipements privés :
voies intérieures au terrain, aires de stationnement, réseaux d'eau potable, eaux usées, électricité, gaz,
- Localisation schématique des équipements publics existants, desservant le terrain et les constructions (voirie, accès eau...),
- Plan des différentes façades avec indications des matériaux apparents et des couleurs, une ou des vues en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au terrain naturel,
- Deux documents photographiques,
- Document graphique au moins permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans l'environnement.

Formulaire jaune PC 158

(disponible en Mairie sur simple demande)

Ce document est destiné aux constructions modificatives,

adjonction d'un garage, surélévation d'un bâtiment existant, création de niveaux supplémentaires, aménagement de combles et autres dont la surface hors œuvre brute dépasse les 20 m².

**Constitution du dossier (en 5 exemplaires) :
quelles pièces fournir ?**

Les pièces à joindre sont identiques à celles prévues à la construction d'une maison d'habitation.

A noter : élaboration de plans et croquis par un architecte dès que les 170 m² de surface habitable sont atteints. Durée de l'instruction par les services compétents entre 1 à 2 mois.

Des précisions importantes

Un permis de construire n'est plus valable si aucune construction n'est commencée au bout de 2 ans à compter de la notification ou au terme d'un délai d'un an dans le cas d'interruption de travaux.

Cette règle doit vous inciter à déposer en Mairie **la déclaration d'ouverture de chantier** (l'administration considère alors que la construction est commencée) avec mise en place d'un panneau sur le chantier portant les renseignements liés au permis.

Dès la fin des travaux vous devez déposer en Mairie **une déclaration d'achèvement des travaux**. Vous recevrez alors le **certificat de conformité** (indispensable au déblocage du solde de votre prêt). Ce même certificat atteste aux yeux des impôts que vous avez réalisé la construction projetée.

Déclaration de travaux exemptés de permis de construire ou déclaration de clôture

Elle est destinée à la fois aux habitations légères de loisirs n'excédant pas 35 m², aux clôtures, aux constructions créant une surface hors œuvre qui ne dépasse pas 20 m² sur un terrain supportant déjà un bâtiment et à toute modification qui touche l'aspect extérieur d'une construction existante (façades, ravalement...). Le délai d'instruction reste le même (1 à 2 mois) toutefois le nombre de pièces à fournir est moindre.

Formulaire disponible en Mairie sur simple demande.

**Constitution du dossier (en 5 exemplaires) :
quelles pièces fournir ?**

- Plan de situation / plan de masse / photos / descriptifs des travaux avec croquis, cotes, hauteur,
- Distances par rapport aux limites du terrain,
- Matériaux utilisés (nature, coloris...).



Pratique

Permis de démolir

Le permis de démolir est obligatoire. Il s'impose pour toute démolition partielle ou totale de tout bâtiment, quel qu'il soit (logements, locaux à usage professionnel, entrepôts commerciaux, bâtiments agricoles...). Durée de l'instruction par les services compétents entre 1 à 2 mois.

Formulaire PC 020 (disponible en Mairie sur simple demande)

**Constitution du dossier (en 5 exemplaires) :
quelles pièces fournir ?**

- Plan de situation comportant l'orientation, les voies de desserte avec indication de leur dénomination,
- Plan de masse coté, avec éventuellement le plan des niveaux si tel est le cas.

Réfection des façades

Pour les propriétaires d'immeubles souhaitant modifier la teinte des façades de leur habitation, un courrier est à déposer impérativement en Mairie avant démarrage des travaux, assorti d'un échantillon de la couleur souhaitée. Un nuancier est tenu à la disposition des pétitionnaires quant au choix de la teinte. La Commission Communale des Sites et de l'Urbanisme se réunit mensuellement et émet son avis.

Ne passer aucune commande auprès du fournisseur avant l'obtention de l'autorisation écrite de la Commission.

Droit de raccordement à l'assainissement

Il est également rappelé à la population que la Commune de Kaysersberg a instauré une taxe de branchement au réseau d'assainissement. Sont concernés les nouvelles constructions (type mono familiale), logements supplémentaires, autres constructions et complément de surface hors œuvre de 150 m². Les tarifs revus en 2003 sont variables en fonction de la localisation de ladite construction. Le service de l'urbanisme en Mairie peut être consulté pour d'éventuels renseignements.

Certificat d'Urbanisme

Le certificat d'urbanisme peut être demandé pour quatre raisons différentes. Le dossier varie selon le cas, à savoir :

- Demande en vue de savoir si le terrain est constructible ou non,
- Demande sur les possibilités à réaliser l'opération suivante :
* Lotissement

- * stationnement d'une à six caravanes pendant plus de 3 mois
- * aménagement d'un terrain de camping ou de caravanage
- * aménagement d'un parc résidentiel de loisirs
- * installation de travaux divers (parc d'attractions ou aires de jeux et de sport ouvert au public – aire de stationnement ouverte au public – dépôt de véhicules – garage collectif de caravanes – affouillement au sol – exhaussement au sol (plus de 100 m² de surface et plus de 2 m de profondeur ou de hauteur)

- Demande obligatoire précédant la cession d'un terrain issue d'une propriété bâtie (**sanction** : nullité de la vente en cas d'absence de certificat),
- Demande obligatoire exigée avant toute division de terrain en vue de la construction non soumise à la réglementation des lotissements (**sanction** : amende en cas d'absence de certificat).

Formulaire disponible en Mairie sur simple demande.

**Constitution du dossier (en 5 exemplaires) :
quelles pièces fournir ?**

- Plan de situation,
- Plan de masse précisant l'orientation, les voies de desserte avec l'indication de leur dénomination, des points de repère permettant de localiser le terrain,
- Plan du terrain avec dimensions des côtés, la voirie de desserte et l'emplacement des bâtiments existants. Durée de l'instruction par les services compétents entre 1 à 2 mois.

Plan d'occupation des sols (P.O.S.)

La Commune de Kaysersberg dispose d'un plan d'occupation des sols révisé et approuvé le 18/12/2000, document incontournable, sur lequel est délimité un ensemble de zones correspondant à la fois à des emplacements constructibles, non constructibles, d'autres classées à vocation agricole, ou à zone naturelle protégée...

Il peut-être consulté pendant les heures d'ouverture des bureaux en Mairie. Les services instructeurs se réfèrent à cette « Bible » de l'urbanisme pour traiter l'ensemble des demandes d'autorisation de construire.

Enfin avant de clôturer ce chapitre d'urbanisme, nous insistons sur LE DÉPÔT IMPÉRATIF DES DOSSIERS DE PERMIS EN MAIRIE AVANT D'ENGAGER LES TRAVAUX. Cela aura pour impact à chaque demandeur de se plier à la conformité de la Loi dans le respect des règles d'urbanisme et d'échapper ainsi à des déconvenues non souhaitables.



Culture

Bilan d'une année culturelle

Comme chaque année, la vie culturelle et associative a été très riche à Kaysersberg.

Les animations devenues traditionnelles : Carnaval, Préludes de Pâques, Fête du Solstice, 14 juillet particulièrement « étoffé » cette année, Spectacle « La Rencontre », Fête des Pompiers, Fête du Club Vosgien, programmation du CCAS, préludes de Noël et j'en oublie sans doute...

La Ville vous a proposé un magnifique concert gratuit par **l'Orchestre Symphonique Universitaire de Strasbourg** devant un auditoire conquis mais trop peu nombreux !

A contrario, la foule des grands jours (environ 700 locaux et visiteurs) a suivi la **visite musicale du 17 juillet** menée tambour battant par le bien connu Roger SIFFER, le guide bien documenté (!)

Daniel EHRET et sa troupe de musiciens difficilement encadrée par la Police Municipale et les Brigades Vertes. Un grand merci à Philippe THOMANN qui, au pied levé et avec peu d'informations, a bénévolement réalisé une affiche digne de Noack annonçant l'événement.

J'espère qu'il prendra le temps de produire d'autres œuvres afin que nous organisions une exposition. Hé non, Philippe, à vos pinces, je ne plaisantais pas ! Seuls

points négatifs (qui seront revus) le manque de micro (qui n'était pas souhaité par les artistes) et quelques voitures qui, malgré les courriers adressés à tous les riverains, ont grandement gêné la progression du cortège.

Les samedis 1er et dimanche 2 novembre, l'association pour le **Tibet Libre** organisait une conférence, exposition photos et vente d'objets artisanaux ainsi que le parrainage d'enfants tibétains. Le monde qui a envahi le rez-de-chaussée du Badhus dès samedi faisait chaud au cœur.



Nous reconduirons sans doute cette manifestation humanitaire bien dans l'esprit de l'entraide et de la générosité d'un avant Noël.

Enfin, en accord avec l'Association Noël à Kaysersberg et pour la première fois, la Municipalité met à disposition des associations locales (exclusivement) un cabanon de Noël devant le Badhus. Elles peuvent ainsi participer à la fête et récolter les fonds nécessaires au financement de certains de leurs projets.

Les enfants ne sont pas oubliés puisqu'un manège leur est proposé sur la Place du 1er RCA.

Il convient bien sûr de ne pas oublier les concerts, conférences, expositions et manifestations commémoratives qui ont agrémenté cette année 2003.

CALENDRIER DE LA SAISON CULTURELLE 2004 : PETIT RAPPEL

Comme chaque année, le calendrier de la saison culturelle 2004 sortira dans le courant du mois de mars prochain. Nous avons d'ores et déjà adressé aux associations et aux différents partenaires locaux un courrier d'information à ce sujet. Si vous souhaitez que la date d'une de vos prochaines manifestations prévues en 2004 y figure, n'hésitez pas à nous la transmettre par lettre ou par courrier électronique :

info@ville-kaysersberg.fr

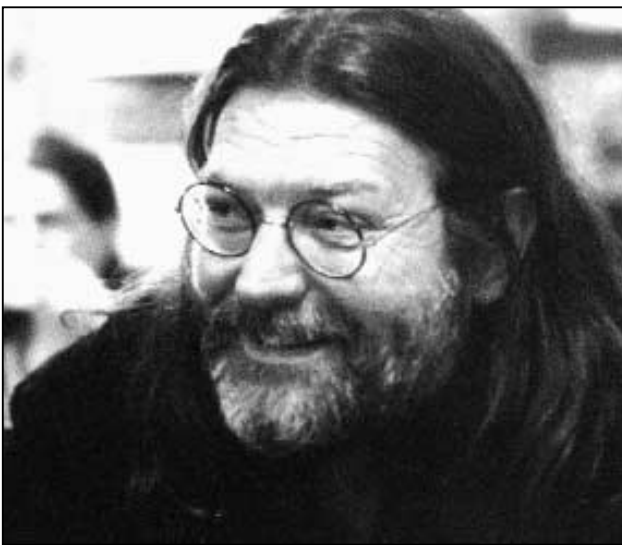
Attention : date limite de réception des informations le vendredi 30 janvier 2004

Les projets 2004

Le 31 janvier, **une conférence-causerie** sera proposée au Badhus par « notre » guide Daniel EHRET accompagné d'un musicien. Il nous fera découvrir de petites anecdotes savoureuses sur l'histoire de notre cité. Excellente soirée et rires garantis !

Le succès rencontré par **la visite musicale** de l'été dernier nous incite à envisager de réitérer cet événement, toujours sous l'égide du guide Daniel EHRET, avec **Roger SIFFER le 15 juillet et avec le ménestrel Albrecht le 20 août.**

Réservez d'ores et déjà ces dates afin de participer avec nous, dans la bonne humeur pour ne pas dire l'hilarité, à la visite de notre belle ville. Nous avons toujours quelque chose à apprendre !



Salles du Badhus et de l'Ancien Musée

Les salles du Badhus et de l'Ancien Musée (très demandées) ont une destination plus commerciale orientée vers l'artisanat d'art de qualité. Afin de raviver l'intérêt des visiteurs (et surtout les Kaysersbergeois), la Commission Culture a décidé de quelques mesures – limitation en durée et nombre des expositions par les mêmes artisans par exemple – qui devraient entraîner une rotation plus rapide des exposants et un apport de « sang neuf ». Nous espérons que vous serez plus nombreux à venir les visiter. Avis aux amateurs. Réservez vos dates !

Enfin, la Commission Culture a étudié **la location des diverses salles d'expositions.** La salle de l'Arsenal conserve sa vocation principale (initiée par Jean DHUME et poursuivie par Dominique MISCHLER) d'expositions d'art moderne et contemporain. La programmation 2004 tout comme celle des magnifiques expositions d'art papier à l'Abbaye est en cours.



Le Festival de Folklore de fin juillet s'organise. Il s'agit d'une manifestation d'amplitude car gérer la venue, l'hébergement, l'organisation générale de la manifestation pour 5 à 10 groupes (français et étrangers) d'environ 30 personnes chacun est loin d'être simple ! Dominique MERGEL et ses amis s'y attellent.



Un dernier mot pour vous remercier vous toutes et tous, qui animez (très souvent bénévolement) notre Ville et rendez notre quotidien si vivant et chaleureux, qui quittez vos fauteuils moelleux pour participer aux diverses manifestations et en assurez ainsi le succès et donc la pérennité. Un très Joyeux Noël et que l'année 2004 ne vous apporte que joie et satisfaction.

Sylvie HOOG
Adjointe déléguée à la culture



Les associations

Le club de basket de Kaysersberg fête ses 80 ans

Le 21 septembre dernier, notre association a eu le plaisir de fêter son 80^e anniversaire. Une journée dédiée à tous les joueurs, dirigeants, présidents, bénévoles, partenaires et supporters d'hier et d'aujourd'hui. Une occasion de partager tous ensemble ces moments d'émotion et de joie que nous procure le basket.

Au programme, en lever de rideau, Kaysersberg a joué contre le FCM espoir, suivi du match de gala FCM Mulhouse – SIG Strasbourg. Le spectacle était au rendez-vous. L'affiche de ce derby alsacien avait attiré de nombreux spectateurs. Nous voulons encore remercier tous ceux qui ont participé de près ou de loin à l'organisation de cette très belle journée, ainsi que tous les spectateurs qui se sont déplacés pour fêter avec nous ce 80^e anniversaire. Cette confiance que vous nous témoignez nous permet de continuer d'avancer et d'œuvrer pour la bonne marche du basket à Kaysersberg, tout en tenant compte des enseignements du riche passé de notre club :

1923 : les premiers apôtres du basket à Kaysersberg :
Albert Brunsperger, Joseph Muller, Octave Aiolfi, Joseph Butterlin , Armand Halbmeier, Louis Klinklin, Camille Hangarter, Emile Binhert, Jean Kuster, René Kalt, Alphonse Staub



Chorale Ste-Cécile de Kaysersberg

Comme chaque année à pareille époque, la chorale Ste-Cécile de Kaysersberg a donné un concert de Noël le dimanche 30 novembre à 16 heures en l'église Ste-Croix de Kaysersberg dans le cadre des festivités du « Marché de Noël ». C'est un des points d'orgue de ses activités de l'année.

Pour parvenir à répondre à la qualité attendue de ses auditeurs, durant toute l'année le chœur fort de plus de vingt choristes, se retrouve chaque vendredi à partir de 20 heures 30 dans les bâtiments de la Commanderie pour répéter et mettre au point, sous la baguette de son chef de chœur, Francis GIRARDIN, toutes les œuvres tant profanes que religieuses qui composent son programme. Cependant ces répétitions servent en priorité à sa première vocation : donner aux célébrations dominicales un caractère plus festif et plus joyeux au moyen de ce que la chorale sait faire le mieux : chanter et faire chanter les fidèles.

Toute l'année est émaillée de manifestations dans lesquelles vous pourrez y croiser quelques notes de musique égrenées pour le plaisir par un chœur ayant découvert la joie de chanter ensemble. Par exemple : le 14 juillet elle participe à la fête patriotique. Vous pourrez également la rencontrer dans le cadre de commémorations diverses. Elle est également présente en juin lors de la fête de la musique, dans le cadre de la fête du Solstice où elle y chante quelques œuvres qui lui permettent de rafraîchir et de renouveler son répertoire pourtant déjà si vaste.

Elle colporte également cette joie de chanter tous les deux ans, dans des régions ou pays étrangers alentours qu'elle visite lors de voyages d'étude et de découverte. En 2002, la Bourgogne l'a accueillie : elle y a rapporté entre autres, un souvenir grandiose. Une cave magnifique a résonné de ses chants et cela pour la première fois, à la demande d'un jeune vigneron rencontré à Meursault à l'office dominical. En 2004, c'est le Haut Doubs et ses traditions de chants et pratiques religieuses qui servira à la recherche d'autres sonorités, d'autres manières de magnifier la prière.

Encore une moisson de souvenirs inoubliables en perspective... que vous pouvez venir partager, car la chorale Ste-Cécile, ouverte à toutes et à tous, recherche toujours de nouvelles voix, de nouveaux cœurs pour cheminer dans le plaisir de chanter et de faire chanter.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter Monsieur Gérard DIDIERJEAN Président de la Chorale Ste-Cécile - 7, avenue Georges Ferrenbach - 68240 KAYSERSBERG – Tél. 03 89 47 13 93

Nouveau service à l'Association Familiale

Toujours soucieuse de contribuer au bien-être des familles, l'Association Familiale de Kaysersberg a mis en place **un réseau de baby-sitting** ouvert aux **particuliers**, mais aussi aux **hôtels et gîtes**.

Pour en bénéficier, il suffit d'appeler le **03 89 78 15 48** (Mme Knuchel) ou le **03 89 78 28 28** (M. Stein) qui vous mettront en relation avec des jeunes de confiance de 15 à 18 ans, disposés à venir garder vos enfants lors de vos sorties. En contrepartie, il vous sera demandé de verser une seule fois (pour l'année) **la cotisation à l'AF** (montant : 6 €) et de régler directement le montant de la garde à la baby-sitter.

De la danse à la gym

Depuis le mois de septembre, l'association familiale a également reconduit les activités habituelles :

- gymnastique seniors, adultes et enfants
- gymnastique dynamique et Tai Chi
- arts plastiques adultes et enfants
- danse classique et éveil à la danse

et organisé des activités nouvelles telles que la peinture décorative sur bois, le bricolage de Noël.

Par ailleurs, tous les mardis soirs, dans la salle du Badhus, Arnaud et Sophie sont là pour vous initier à la danse de salon, que vous soyez débutant ou confirmé.

A partir de janvier 2004, une nouvelle session d'initiation à l'informatique sera consacrée à Word et Excel.

Contactez Etienne Stein au 03 89 78 28 28
<http://perso.wanadoo.fr/af.kaysersberg>

École de Musique de Kaysersberg

L'École de Musique de Kaysersberg a terminé l'année musicale en beauté avec ses traditionnels concerts-auditions à la Médiathèque.

La relève de l'enseignement musical a été prise officiellement à la rentrée 2003/2004 pour l'ensemble des écoles de la Communauté de Communes avec Madame Iris BOIS comme Directrice salariée de l'Association. La nouvelle entité fonctionne sous le nom de l'École de Musique de la Vallée de Kaysersberg regroupant les différentes écoles avec beaucoup de projets pour l'année à venir.

Pour tout renseignement :
EMVK - Tél. 03 89 47 52 05

L'association Haut-Rhinoise d'Aide aux Personnes Agées change... pour mieux vous servir !

Renforcer la présence de l'association sur le terrain, améliorer la qualité des services proposés aux personnes âgées et leur satisfaction, augmenter la disponibilité des assistantes sociales et de leurs secrétaires pour le suivi social et la prévention sont quelques uns des objectifs que s'est fixée l'APA 68 en réorganisant ses services.

Autrement dit, mieux vous vous servir !

Pour ce faire, l'association a créé un accueil réservé aux demandes concernant les services de soutien à domicile. L'accès aux prestations d'aide à domicile (nuit et jour), de garde malade et de portage de repas est donc facilité.

Pour toute demande de service de soutien à domicile, vous pouvez désormais vous adresser au :
Tél. 03 89 73 24 06 / Fax 03 89 73 26 69

Comportementaliste

Un médiateur entre l'homme et le chien



Nous vous proposons de faire connaissance avec un métier encore assez peu connu : celui de Comportementaliste. Un nouveau service dans votre région.

A 30 ans, Patricia Diss, réalise son projet qui lui tient à cœur depuis longtemps; celui de devenir comportementaliste. Après des études de psychologie à l'université de Strasbourg, elle suit une formation de comportementaliste chez Michel Chanton Ethologiste en Seine et Marne et s'installe dans la région Colmarienne.

« Spécialiste des relations Homme-Chien, mon rôle est avant tout d'être un conseiller, voir un médiateur ». En effet, le chien est une espèce différente de la nôtre, qui possède ses propres moyens de communication, ses propres rituels (différents de ceux de l'homme).

Il faut donc un « interprète » entre ces deux espèces !

En pratique, le Comportementaliste reçoit les propriétaires de chien en difficultés relationnelles avec l'animal. Causes les plus fréquentes : chien ayant menacé ou mordu, chien ne supportant pas la solitude et manifestant son angoisse dès le départ des propriétaires par des aboiements ou des destructions, etc. Le Comportementaliste dresse avec les maîtres un bilan de la situation et propose les changements nécessaires au rétablissement d'une cohabitation harmonieuse entre la famille, l'environnement social et l'animal.

« J'insiste sur le fait que ces entretiens se déroulent SANS la présence du chien car il n'est jamais question de soigner l'animal, sa santé étant de la seule compétence du vétérinaire. Le Comportementaliste ne soigne pas non plus le maître, il n'est pas médecin. Il va intervenir sur la relation que la famille entretient avec son chien et déterminer les causes du comportement gênant ou inquiétant dont se plaignent les propriétaires de chien afin de rétablir des relations harmonieuses avec celui-ci ».

Le comportementaliste a donc pour but de donner des conseils pratiques aux propriétaires de chien en ce qui concerne la propreté, son repos, ses jeux et son alimentation. Il peut également intervenir lors de conférences dans des écoles par exemple, afin de sensibiliser les parents d'élèves à la prévention des accidents liés au chien.

Contact : Patricia Diss/Rémy Arnoux
31, rue de Hattstatt - 68000 COLMAR
Tél. 06 72 39 54 40



Domaine Forêt - Chasse

À la reconquête de l'eau de source.

Nous avons perdu la source N°2 du captage Ursprung et déconnecté du réseau depuis quelques temps celle de St-Jean suite à un risque de pollution. Ces deux sources représentaient un approvisionnement en eau d'excellente qualité. Nous avons donc décidé de revoir ces captages et nous sommes rendus en préliminaire au mois d'octobre avec la DDA et les responsables de la Communauté des Communes de la vallée de la Weiss sur les lieux. Nous avons, au cours de la discussion, évoqué le souhait afin d'éviter à l'avenir toute pollution pouvant provenir du chemin à proximité immédiate des sources de prévoir le captage au-dessus du chemin. Pour cela, il a été fait appel à l'Association des Sourciers et Géobiologues d'Alsace afin qu'ils nous déterminent les points de passage des veines d'eau. Cette opération s'est déroulée le samedi 15 novembre et a été une bonne occasion pour eux de mettre en pratique leur art et de nous convaincre de leur ressenti. Une deuxième opération de ce genre sera entreprise par la DDA afin de confirmer l'emplacement des veines d'eau. Il sera procédé par après à l'évaluation des coûts des travaux à entreprendre. Ces travaux seront pris en charge par la Communauté des Communes qui assure la gestion de l'eau potable pour Kaysersberg, Kientzheim et Sigolsheim.

André SICK
Conseiller délégué Forêt et Chasse



La Fontaine St-Jacques (devant le Tribunal)

Le 27 juillet 2003, au terme d'une marche de trois jours depuis Mutzig, les amis de Saint-Jacques en Alsace étaient conviés par l'Office de Tourisme de Kaysersberg à l'inauguration d'une pierre de réflexion. Cette pierre, offerte à la Ville de Kaysersberg par l'Association « Un Chemin pour l'Europe », dont le Président est Monsieur Dominique SCHNEIDER, ancien facteur à Lapoutroie, porte un nom équivoque à dessein.

Réflexion parce qu'elle permet un temps d'arrêt, de pensée, de recueillement mais aussi, dans le sens de miroir, elle renvoie le passant à lui-même, à ce qui, en son plus profond secret, lui tient lieu de sentiment d'être. La coquille, symbole du pèlerinage à Compostelle, est un ancien symbole lié à la naissance, à la re-naissance. Elle appelle à se retourner vers soi-même, à s'interroger sur ce que nous sommes. Elle nous pousse vers le pèlerinage millénaire d'où l'on revient « homme nouveau ».

Suite à cette inauguration, la fontaine sans nom s'appellera désormais « Fontaine St-Jacques ».

Christiane KELLER
Présidente de l'Office du Tourisme de Kaysersberg

Pour en savoir plus sur les amis de St-Jacques en Alsace :
Téléphone 06 88 90 97 65.



Historique

La rue Woelflin (Woelfelin)

Parallèle à la rue du Général de Gaulle, la rue Woelflin relie la rue du Général Rieder à la rue du Couvent.

La quasi totalité des rues de Kaysersberg qui portent des noms de personnes, tiennent leur dénomination des années 1927/28 et 1937/38 lorsque le Conseil Municipal décida « de donner, en hommage de reconnaissance publique à différentes rues de la localité, le nom de personnages illustres et méritant de la ville de Kaysersberg ».

La rue Woelflin, par contre, apparaît déjà comme telle sur le plan d'alignement de 1832 alors qu'elle reliait la « rue du marché aux grains et aux bestiaux » - rue des Blés – à la rue du Couvent.

Sa dénomination antérieure de « rue du Pain » (Brotgasse) voudrait dire que, tous les lundis, s'y tenait le marché au pain (alors que, dans l' « Atlas des villes médiévales d'Alsace », François J. Himly situe le « Brotmarkt » sur la placette occupée par le monument Geiler).

La maison de coin donnant à la fois sur la rue Rieder et la rue Woelflin – maison Arnoux – faisait alors office de halle aux blés (Kornlaube).

Albin Woelfelin fut bailli (Praefectus) impérial de Frédéric II en Alsace. D'origine paysanne, mais particulièrement intelligent et capable, il fut nommé « Schultheiss » de Haguenau par Frédéric II qui le chargea, vers 1215, de



consolider la puissance des Hohenstaufen dans toute l'Alsace. Défenseur de l'Eglise, Woelfelin est surtout connu pour avoir fait bâtir plusieurs châteaux forts dans des sites stratégiques (Kronenburg, Pflixburg, Girbaden...) et fait entourer de murs des agglomérations, créant ainsi les villes de Colmar, Sélestat, Rosheim.

Après que Henri VII, fils de Frédéric II, eût acheté, le 1^{er} mai 1227 pour 250 marks d'argent aux sires de Ribeaupierre et de Horbourg, le terrain sur lequel s'élevait, dès le XII^e siècle, un modeste château, Woelfelin procéda à la reconstruction et à l'agrandissement de la « Burg » et fit entourer de murs la modeste localité massée à son pied. Woelfelin voulait ainsi verrouiller l'entrée de la vallée et empêcher les intrusions des ducs de Lorraine.

Détesté par de nombreux seigneurs à qui il infligeait des amendes et des confiscations qu'il s'attribuait en partie, Frédéric II le destitua et lui extorqua 16 000 marks.

Assigné à résidence dans sa maison, Woelfelin y mourut vers 1237.

La rumeur courut qu'il avait été étranglé par sa femme qui craignait qu'il livrât le restant de sa fortune.

Triste fin pour un homme qui avait tout fait pour asseoir le pouvoir des Hohenstaufen en Alsace et dont le souvenir reste lié à l'histoire de nombreuses villes de notre province.

Annette BRAUN
Présidente de la Société d'Histoire



Infos pratiques

Bonne année 2004 !

Cette année encore, nous voulons revivre un moment fort à l'occasion des fêtes de fin d'année. C'est pourquoi comme l'an passé nous invitons le soir du 31 décembre 2003 à partir de 19 heures au Badhus ceux qui se sentent isolés ainsi que les gens qui n'auraient pas pu fêter ce moment, faute de moyens.

Alors ne restez pas seuls ce soir-là et rejoignez nous. Nous ne vous offrirons peut-être pas le repas d'un restaurant 4 étoiles mais notre chaleur humaine et notre dévouement.

Nous vous attendons déjà et nous nous réjouissons de votre présence parmi nous. C'est entièrement gratuit.

Inscrivez-vous au 06 73 18 46 57, vous nous aiderez ainsi à prévoir suffisamment.

A bientôt,

Toute l'équipe

SOIRÉE PUBLIQUE AU BADHUS

Le jeudi 08 janvier 2004 à 20 heures

La Municipalité vous invite à une soirée publique au cours de laquelle elle présentera ses vœux à la population, expliquera les projets prévus pour l'année 2004 et répondra à vos questions. Un film réalisé par l'association Vidéo de la Vallée de la Weiss sur la vie locale en 2003 sera également projeté à cette occasion.

ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS À LA MAIRIE

Le vendredi 23 janvier 2004 à 18 heures

Comme chaque année le Conseil Municipal organise une rencontre à laquelle sont conviés tous les nouveaux habitants afin de leur permettre de mieux connaître la Ville et ses services (commerces, structures diverses, vie associative...). A cette occasion, les élus remettront un livret d'accueil recensant tous les contacts utiles et répondront aux questions que peuvent se poser les nouveaux résidents.

Pour le stationnement gratuit sur les parkings payants de la ville des badges sont délivrés gratuitement en Mairie sur présentation de la carte grise.

Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de Kaysersberg et Kientzheim

Les prochaines collectes pour l'année 2004 sont prévues comme suit :

mercredi 25 février 2004

mercredi 05 mai 2004

jeudi 05 août 2004

à Kaysersberg à la salle Théo Faller de 16 h 30 à 19 h 30.

Concours local des maisons fleuries

Comme chaque année la Ville organise le **vendredi 27 février 2004 à 19 heures au Badhus**, la remise des prix aux différents lauréats du concours local des maisons fleuries qui s'est déroulé au mois d'août 2003.

A cette occasion, les personnes récompensées se verront remettre une distinction officielle de la Municipalité et pourront recevoir des conseils en matière de fleurissement grâce à la présence de professionnels.

Cette année la date limite d'inscription à ce concours est fixée au 30 juin 2004 (s'inscrire en Mairie).

Braderie enfance

Les Coccinelles organisent leur 6^e braderie le **dimanche 16 Mai 2004 de 10 h à 16 h** à la salle Théo Faller à Kaysersberg. Les inscriptions se feront à partir du début du mois d'Avril 2004.

Pour tout renseignement ou inscription, contactez Béatrice PETITDEMANGE au 03 89 47 14 76 (le matin uniquement).

Quelques dates à retenir pour 2004...

31 janvier : Causerie musicale sur le thème « Drôles d'histoires d'Alsace » par le guide diplômé Daniel EHRET à 20 h 30 au Badhus (entrée gratuite)

28 février : Loto non fumeur - Salle Théo Faller

6 juin : Marché aux puces - Stade municipal

26 et 27 juin : Tournoi de Football à 7 - Stade municipal

25 juillet : Tournoi de pétanque - Stade municipal